Le Canard Vigilant

Numéro 321 — Mardi 22 septembre 2020

Dans ce numéro :

- **CSE extraordinaire du 18 septembre : BPCE-IT ça se précise … un peu ! 2**
- **Transfert BPCE-IT 5**
- **Première réunion avec la CGT à nouveau Bercy mardi 22 septembre à 13h00 7**

le Canard Vigilant

Une publication du syndicat CGT Natixis.

Consultez le site intranet : http://syndicats.intranatixis.com/cgt/

Consultez le site internet : http://natixis.reference-syndicale.fr/

Le Canard Vigilant

Numéro 321 – *Mardi 22 septembre 2020*

CSE extraordinaire du 18 septembre : BPCE-IT ça se précise … un peu !

D'abord, d'abord y a les opportunités. Parce que limite, on fait cela pour notre bien …

Donc comme dans toute RH qui se respecte on en revient aux fondamentaux. Le mouvement "c'est la vie" ! C'est beau. C'est con mais c'est beau. En plus nos dirigeants se plient en quatre pour nous proposer de nouveaux challenges … c'est sympa non.

Bref comme les réorganisations c'est un peu le sport national de Natixis et de BPCE IT (une par an chez eux, les petits joueurs) à n'en pas douter nous sommes vivants et même un peu agiles sur les bords. Donc **on nous fait cadeau de pleins d'opportunités et de challenges** (et d'ailleurs pour ne pas faire de jaloux, on fait le même cadeau aux 1225 internes de BPCE IT). En langage de communicant on fait ce transfert pour "*des enjeux stratégiques de développement des nouvelles technologies et de qualité de service, pour une meilleure satisfaction clients et collaborateurs*" … Et cela se traduit comme ci-dessous.

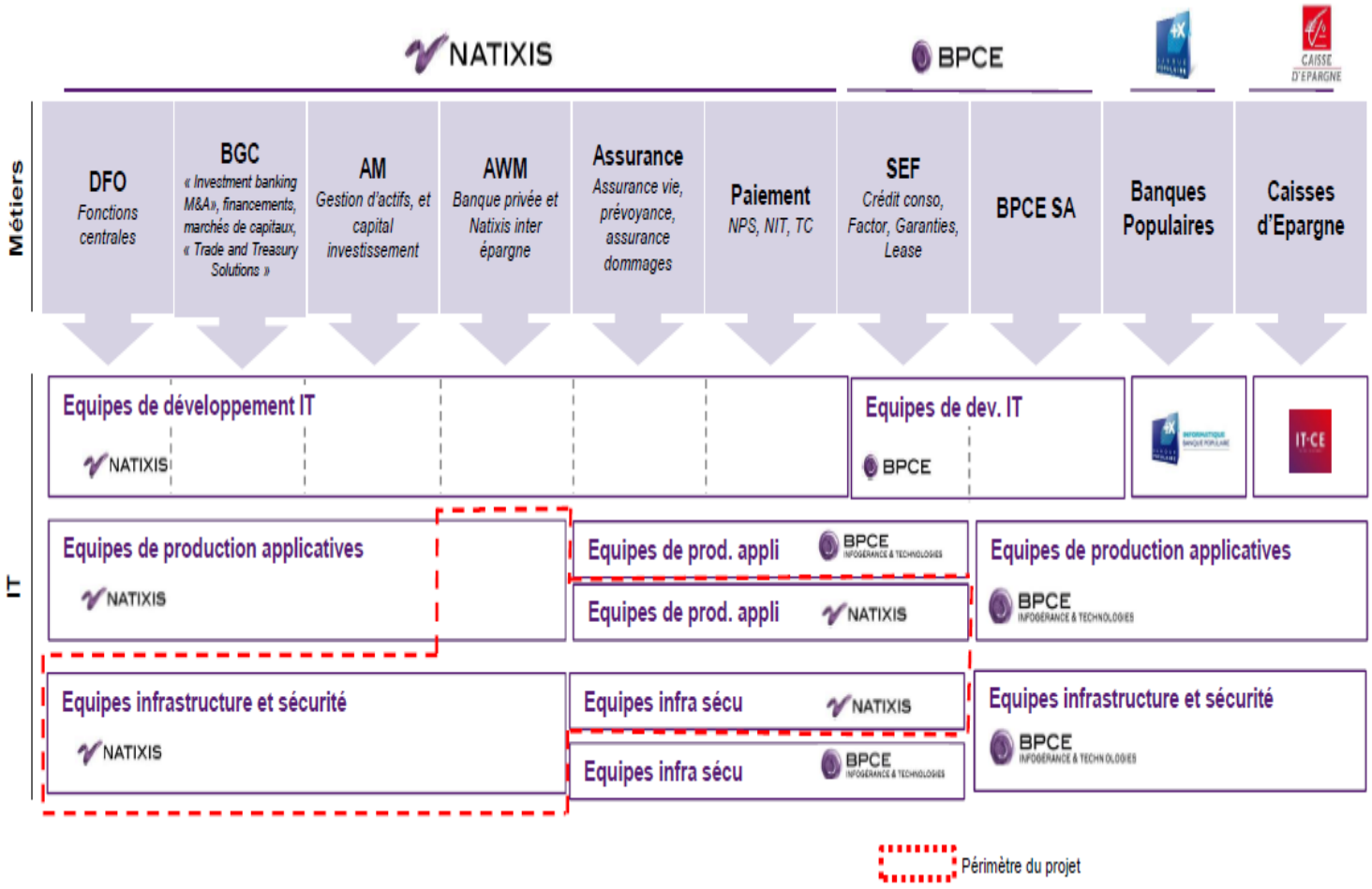

Donc acte. Le monde d'après sera forcément mieux que celui d'avant. La sécurité du réseau Natixis sera forcément renforcée quand on se fondra dans le réseau BPCE (Oups là ce n'est pas gagné tout de suite). Mais qu'à cela ne tienne on sait bien que nos Boss ne font jamais d'erreur, ou alors y a longtemps, ou bien c'est oublié, enfin … **Cela procéderait juste d'une volonté de faire des économies que ça ne nous étonnerait pas**. D'où une vision d'un montage comme ça.

Le Canard Vigilant

Numéro 321 – *Mardi 22 septembre 2020*

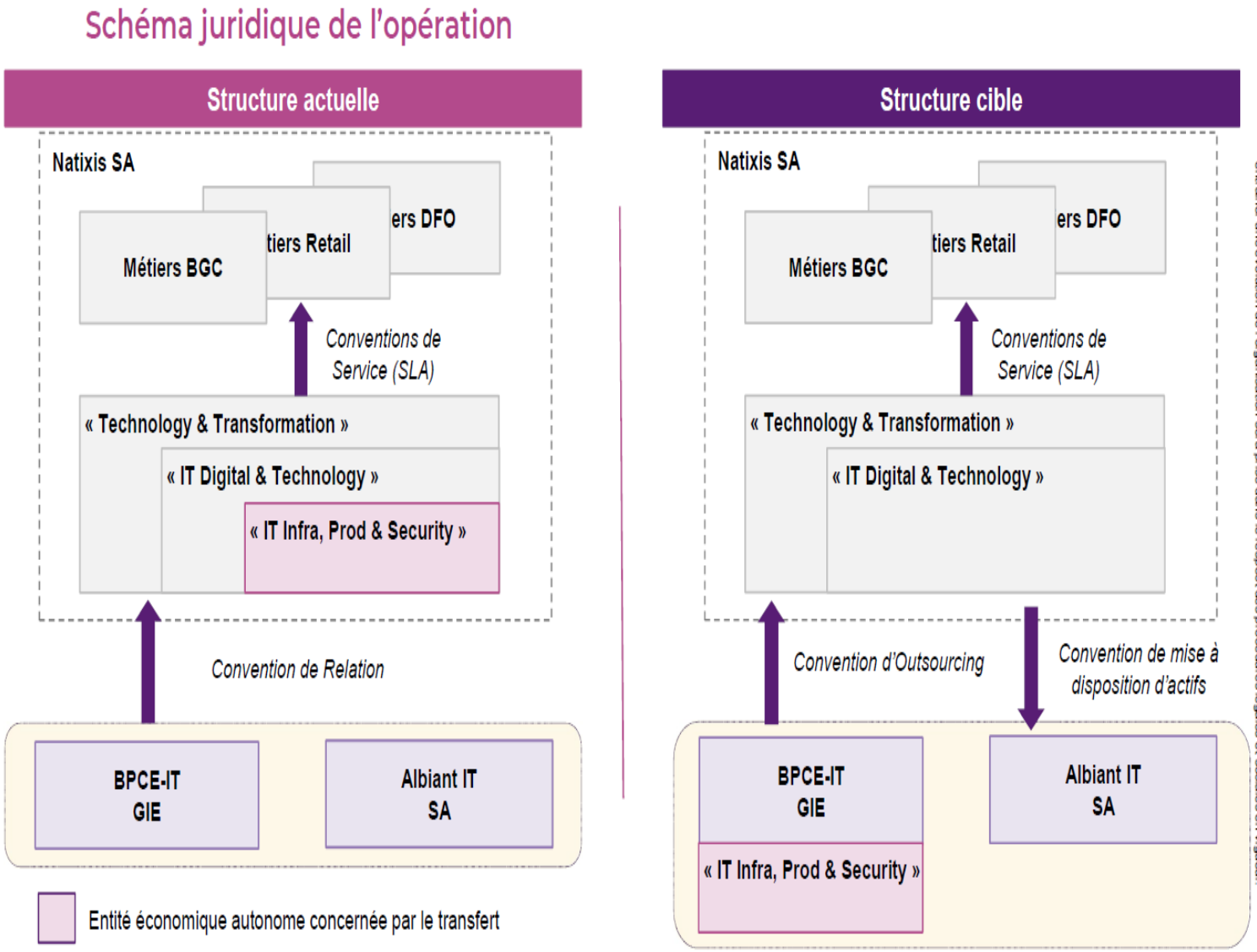

Bon, mais quand même on joue encore avec des gens-là. 418 internes Natixis, 307 prestataires en régie et un nombre indéterminé en forfait, le tout dilué dans une entité de 1225 internes et 676 prestataires sur toute la France. Alors on a beau dire mais il y a de quoi se poser des questions. **Déjà au niveau des implantations et des postes éventuellement en doublon** (cf. ci-dessous). A priori il n'y a pas de déménagement prévu dans un premier temps (après il ferait sens de rapprocher les équipes intervenant sur des sujets similaires ...). Le mode opérationnel du travail effectué par Porto ne changerait pas il serait juste rattaché au nouvel ensemble et la question de la facturation s'effectuerait de la même façon que pour SEF. En fait au niveau de continuité opérationnel rien ne change, et les flux de facturation ne changeront pas non plus (y compris avec l'international). Comme Porto est une succursale NSA on ne voit pas l'intérêt de refaire une succursale BPCE IT à Porto (et on peut confier des tâches à Porto sans avoir besoin de créer une succursale / filiale internationale ...).

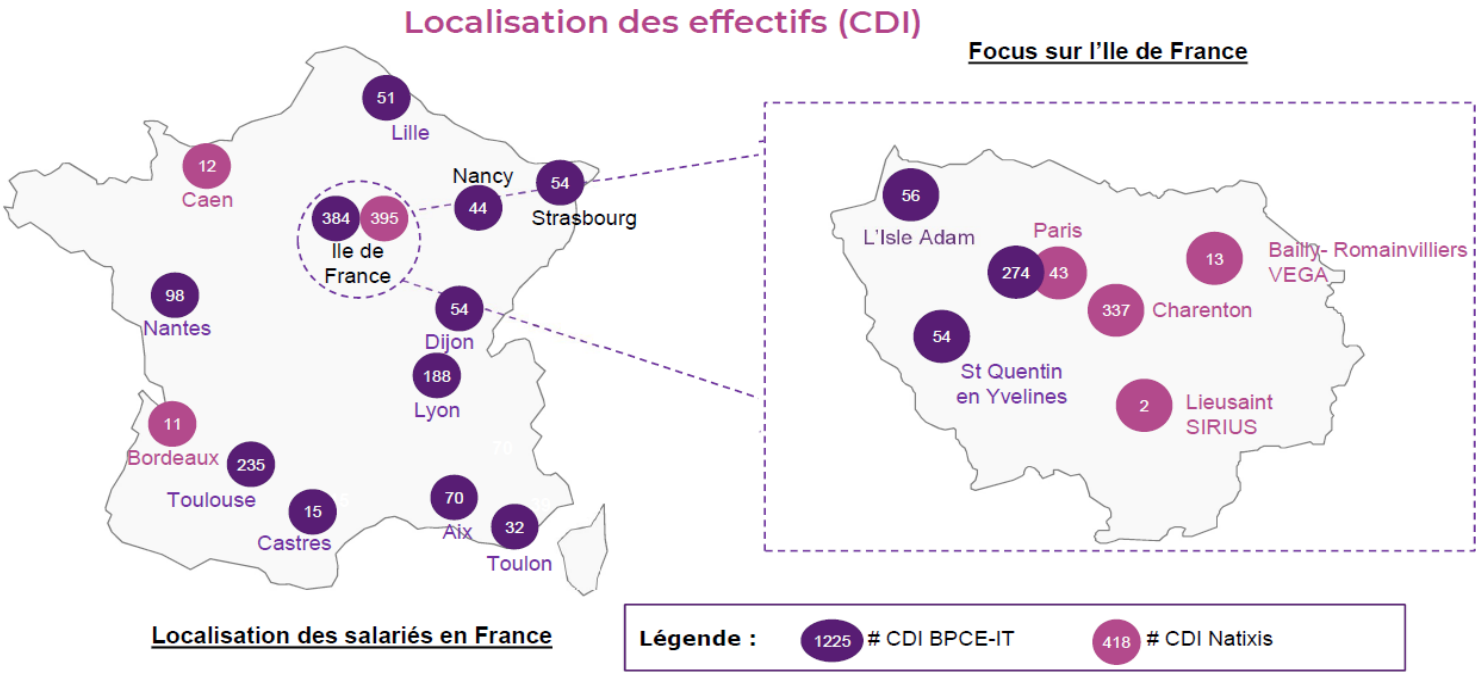

Ce transfert se ferait sous l'égide de l'article L1224-1 en considérant que l'ensemble des postes concernés constitueraient ce qu'on appelle une entité économique autonome (c'est pour cela que des personnes de fonctions support sont aussi impactées). A l'origine, cet article est considéré comme protecteur en cas de reprise d'activité suite à succession / vente / fusion / absorption. Dans le cadre d'une recherche d'économies au sein d'un groupe on devrait pouvoir espérer que les salariés transférés dans un GIE détenu entièrement par ce groupe, n'y soient pas de leur poche. L'entité économique autonome a été définie par nos dirigeants comme suit, ce qui pose problème pour les équipes déjà partagées entre Porto et la France :

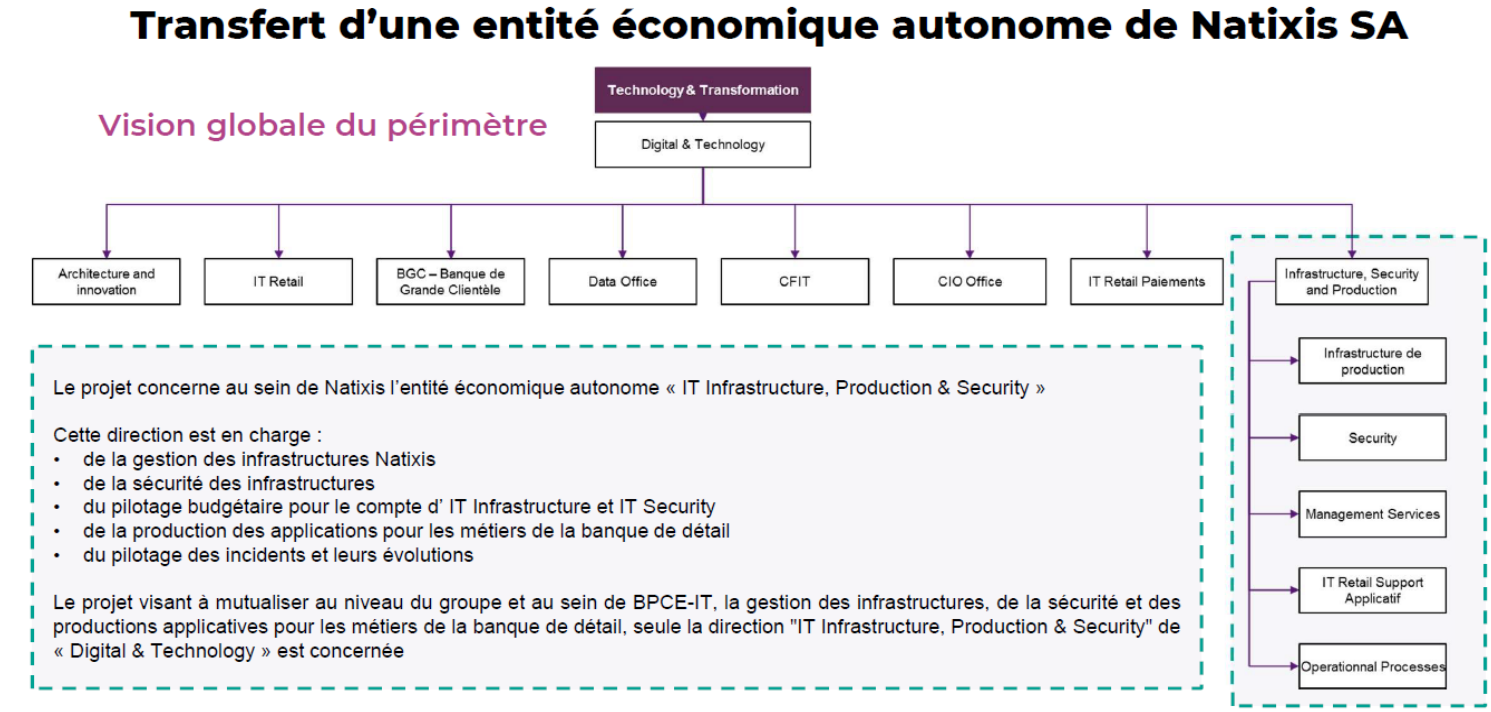

Enfin, concernant la **CGT** (mais ce devrait être une position commune de toutes les O.S.) nous nous engageons à ce que ce transfert se passe le moins mal possible en terme sociaux. C'est à dire en termes d'emplois (y compris à long terme au cas où on détecterait encore de nouvelles "synergies" (lire économies) à réaliser), de conditions de travail et de socle social. En faisant l'analogie avec les salariés transférés de Natixis à BPCE, nous demanderons une expertise et une revue point à point y compris via un simulateur de situation de façon à ce que les salariés transférés ne perdent pas un euro de leur revenu **net**.

Pour les salariés concernés, le document transmis à vos représentant ce trouve ci-après : Projet de regroupement des activités informatiques IPS de NSA au sein de BPCE IT_CSE 20200918 (notre analyse c'est qu'à la vue des divers organigrammes on sent bien que d'autres réorganisations seront nécessaires post transfert, même si on passe par l'étape des adjoints chère à M. Bernay (et on sait comment cela se résout dans le temps)).

Transfert BPCE-IT

Parfois un dessin ou un tract valent mieux qu'un long discours.

Les transferts c'est de saison!

Imaginons que l'on demande à Lionel Messi son transfert à Guingamp il nous répondrait sans réfléchir: *« ben non je reste au Barça pas assez cher mon ami !! ».*

Eh bien pour les salariés de l'Infrastructure Production et Sécurité de NSA c'est un peu pareil sauf qu'eux n'ont pas le choix! Que cela leur plaise ou pas la perte de leur contrat Natixis est programmée!

Peut-on rester chez NATIXIS*?*

Malheureusement les salariés ne pourront pas dire *« ben non je reste chez Natixis»*.

Le projet n'est pas fondé sur le volontariat mais sur le transfert d'activité au sens de l'article L1224-1 du Code du Travail.

Toute l'activité quitte Natixis machines et êtres humains: salariés du périmètre, apprentis, stagiaires et prestataires.

Qui est concerné?

L'ensemble des équipes Infrastructure et Sécurité est impacté. Les équipes de production applicative pour la Banque Privé, Natixis Interépargne, les assurances, Natixis Payment Solutions et celles déjà parties chez BPCE IT (Crédit conso, Factor, Garanties, Lease). Ce qui représente 418 CDI et 307 prestataires.

C'est pour quand?

Selon nos dirigeants: *« il faut que cela aille vite! ».* Ils veulent un transfert pour début 2021, avec un examen du dossier en 2 mois maxi.

Le Canard Vigilant

Numéro 321 – *Mardi 22 septembre 2020*

A quoi ça sert?

On nous annonce gentiment que ce sera formidable car les salariés seront dans un grand groupe avec plein d'opportunités pour leur carrière. Ah bon? Mais nous pensions y être déjà dans ce grand groupe avec un accord GPEC coiffant tout BPCE...

Bref, derrière ce discours enjôleur, vous l'aurez compris la motivation est plus terre à terre : elle est dégagement de marge et économies d'échelle et tant qu'à faire, pourquoi pas sur le dos des salariés.

Ce qui va changer?

Le statut social de BPCE IT diffère de celui de Natixis sur de nombreux points préoccupants (voir le verso du **tract**). Pas de participation, une mutuelle plus chère, pas de chèques vacances, de complément familial… Il existe un risque important de perdre des plumes au passage, surtout avec la volonté de la direction de faire des économies. Sur l'organisation du travail se posent aussi de nombreuses questions: à l'issue du transfert, quelle hiérarchie? Quelle articulation avec Porto? Comment seront gérés les emplois en double?

Que peut-on faire?

Ne soyons pas fatalistes: rappelez-vous SMITH, les activités (et les salariés) de SFS transférés chez BPCE SA. Ils ne se sont pas laissés dépouiller en se mobilisant ils ont réussi à obtenir un accord au-dessus de ce que nos DRH nous avaient préparé c'est M Mignon lui-même qui a donné la rallonge!

Informez-vous, **échangez avec nous et comme les SMITH décidez de votre avenir !**

Première réunion avec la CGT à nouveau Bercy mardi 22 septembre à 13h00

Venez échangez avec nous face au bâtiment Nouveau Bercy à 13h.

Suivez les informations en direct sur notre site intranet :
http://syndicats.intranatixis.com/cgt/

Ou sur notre site internet : http://natixis.reference-syndicale.fr/